

Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.56/Inf. 3
Genève, 22 janvier 2008
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-sixième session

Centre de Conférences de Varembé,
9-11, rue de Varembé, Genève
21 – 22 janvier 2008

RAPPORT DU GROUPE ADMINISTRATIF

1. Le Groupe administratif s'est réuni les 21 et 22 janvier 2008. Les représentants suivants étaient présents :

Pays	Nom
Bulgarie	Mme Elena B DAMYANOVA
Suisse	M. Bernard WICHT
Rép. de Corée	M. Suk-Koo CHUNG M. Chon-Hong KIM
Bénin	S.E.M. Olabiyi YAI Mme Françoise MEDEGAN

Le secteur de l'Éducation de l'UNESCO était représenté par Alexandre SANNIKOV.
Le Bureau du Contrôleur financier de l'UNESCO était représenté par M. John HAIGH.

Le BIE était représenté par Mme Clémentina ACEDO en sa qualité de Directrice du BIE, M. Mohamed BOUASSAMI, administrateur du BIE et M. Christian HARTMANN, Assistant administratif.

Les travaux du Groupe ont été présidés par S.E.M. Olabiyi YAI, représentant du BENIN et président du Conseil exécutif de l'UNESCO.

2. Le Groupe a approuvé l'**ordre du jour** suivant :

- Ouverture de la session
- Adoption de l'ordre du jour
- Election des organes subsidiaires du conseil
- Rapport du Directeur sur les activités menées en 2007 et sur les comptes provisoires
- Projet de programme et budget 2008
- Stratégie de l'UNESCO et stratégie du BIE 2008-2013
- 48^e session de la CIE
- Questions diverses, y compris proposition de l'utilisation des fonds relatifs à la vente des timbres Polonais
- Rapport du GA (UNESCO/BIE/C.56/Inf.3)

Rapport de la Directrice sur les activités menées en 2007 et sur la situation financière

3. La Directrice a souligné que l'année 2007 était une année de transition pour le BIE, avec sa propre entrée en fonction à la mi-février, la nomination d'une nouvelle Secrétaire du Conseil, l'arrivée à échéance des accords de partenariats avec les principaux donateurs du BIE, la Suisse et la Suède. C'est également l'année de la préparation de la nouvelle stratégie du BIE 2008-2013 et la dernière année du biennium. Dans ce contexte, des efforts de mobilisation de ressources étaient nécessaires pour réaliser l'ensemble des activités prévues et approuvées par le Conseil, et entamer les activités préparatoires pour la 48^e CIE. La Directrice a rappelé les priorités qu'elle s'était fixées au début de son mandat. Elle a ensuite rendu compte en détail des résultats atteints pour l'ensemble des programmes, projets et activités du BIE en 2007, ainsi que de certaines difficultés rencontrées notamment en liaison avec la situation de sous-effectif et le gel de 4 postes. Cette situation met une pression considérable sur le personnel en place malgré le recours à des modalités provisoires en termes de renforcement des équipes : les assistants de recherche ou le personnel placé par l'Office cantonal de l'emploi. Elle a également

présenté les données financières contenues dans le document UNESCO/BIE/C.56/Inf.2. La Directrice a insisté sur le fait, que malgré cette situation difficile, le BIE a pu réaliser un taux d'exécution très élevé (92 % contre 88 % en 2006).

4. L'administrateur du BIE a souligné l'augmentation des ressources par rapport aux prévisions adoptées par le Conseil. Cette augmentation étant due notamment à un appui important du Secteur de l'éducation sous forme de ressources extrabudgétaires pour mener des activités préparatoires à la CIE. Cet appui du secteur de l'éducation a permis au BIE non seulement de réaliser un bon taux d'exécution mais également de dégager des réserves importantes.
5. M. Sannikov a rappelé la création, par le nouvel ADG, d'un groupe de travail sur les Instituts dont l'objectif est de coordonner les activités entre le Secteur et les Instituts dans le cadre de la réforme de l'UNESCO et trouver les solutions aux problèmes rencontrés par ces derniers. Il a également souligné les efforts du Secteur pour allouer des ressources additionnelles au BIE en 2007 en perspective de la CIE. Il a également confirmé l'allocation en 2008 de 350'000 USD pour la 48e CIE. Ce qui porte la contribution du Siège à 590'000 USD (contre 140'000 USD pour la 47e CIE). Il a par ailleurs rappelé la résolution amendée présentée par la Suisse et l'Inde et adoptée par la Conférence générale qui demande à ce que le DG de l'UNESCO présente à la prochaine session de la Conférence générale en 2009, sa stratégie pour le renforcement du BIE en tant que centre d'excellence aussi bien en termes de ressources financières qu'en termes de ressources humaines. A cet effet, le BIE doit d'ores et déjà inscrire cette activité dans son programme 2008 et peut-être faire rapport au Conseil du BIE à sa 57e session.
6. Pendant les débats, le Groupe administratif a félicité à l'unanimité la Directrice pour l'exécution efficace du programme, qui, malgré le fait que 2007 était une année difficile, a atteint 92 %. Le Groupe a également remercié la Directrice pour l'efficacité de la gestion financière tout au long de l'année, étant donné qu'elle a réussi à consolider les réserves tout en exécutant au mieux les activités approuvées par le Conseil pour l'année 2007.
7. Le Groupe recommande ainsi au Conseil du BIE d'approuver le rapport de la Directrice pour 2007 et exprime sa reconnaissance envers elle et envers tout le personnel du BIE, tant pour l'efficacité dans la mise en œuvre de programme que pour l'aspect financier. Le Groupe recommande aussi au Conseil d'approuver la résolution révisée portant ouverture de crédit pour 2007 :

Résolution révisée portant ouverture de crédit 2007

Le Conseil du Bureau international d'éducation,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur les activités du BIE en 2007 (Documents C.56/2 et C.56/Inf.2),

Ayant pris note des dépenses par ligne de crédit, en particulier celles qui concernent le programme, ainsi que de la disponibilité de ressources supplémentaires,

Décide que, pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2007, l'ouverture totale de crédit devra s'élever à 3'423'315 dollars à financer par des ressources estimées à 4'010'504 dollars selon la répartition suivante:

DEPENSES (ENGAGEMENTS)	Montant en dollars E.-U.
ACTIVITÉS DU PROGRAMME	
Ligne 1: Renforcement des capacités pour le dév. curric.	1'026'327
Ligne 2: Banque de ressources/Obs. des tendances	408'693
Ligne 3: Gestion des connaissances	374'223
Ligne 4: 48e CIE	351'790
Ligne 5: Activités opérationnelles	<u>233'382</u>
TOTAL ACTIVITES DU PROGRAMME	2'394'415
 ORGANE DIRECTEUR, ADMIN. GÉN et DÉV. INSTIT.	
	224'215
Ligne 6 : Conseil du BIE	507'350
Ligne 7 : Administration générale	<u>297'335</u>
Ligne 8 : Développement institutionnel	1'028'900
TOTAL ORG. DIR., ADMIN. GEN et DEV INSTIT.	3'423'315
TOTAL DÉPENSES	
 RESSOURCES CRÉDITÉES SUR LE COMPTE SPÉCIAL DU BIE	
REVENUS	
Contribution financière de l'UNESCO	2'295'500
Contributions volontaires	1'155'669
Autres ressources	232'556
Variation Tx change et dépenses/gains sur ULO's 2006	29'279
Produit net vente timbres polonais	297'500
TOTAL DES REVENUS	4'010'504
 AUTRES RESSOURCES	
Surplus des recettes par rapport aux dépenses	587'189
Réserves début de période	611'046
TOTAL RESERVES	1'198'235

Projet de programme des activités pour 2008 et contributions financières

8. La Directrice a présenté le projet de programme d'activités pour 2008, en insistant sur le fait qu'il s'agira d'une année de défis pour le BIE. En effet, c'est l'année de la CIE, ainsi que la première année du biennium 2008-2009 et la première année de la stratégie 2008-2013. Le BIE continuera à consolider les acquis du programme et mènera de nouveaux projets dans le cadre de nouveaux partenariats et alliances.

9. Lors des débats, le Groupe a apprécié très positivement l'ensemble du projet de programme et souligné l'importance de la CIE qui doit focaliser les efforts et les moyens pour assurer son succès. Le Groupe a rappelé l'importance de la coopération Sud-Sud qui doit être reflétée dans le programme 2008 ainsi que les recherches dans le domaine de l'éducation bilingue et biculturelle en Afrique. Le Groupe a aussi fait remarquer que dans le projet de

cadre budgétaire 2008, l'allocation financière de l'UNESCO ne finance aucune activité du programme de base puisqu'elle suffit à peine à couvrir le coût du personnel, le coût du Conseil et une partie de l'administration générale rendant ainsi vulnérable le BIE qui dépend de plus en plus des ressources extrabudgétaires. Le Groupe recommande au BIE, dans le cadre de l'amendement de la résolution concernant le BIE présentée par la Suisse et l'Inde et adoptée par la dernière session de la Conférence générale, d'entamer en 2008 la préparation d'une stratégie précisant les moyens humains et financiers nécessaires pour pérenniser et consolider son activité et devenir un centre d'excellence.

10. En conclusion le Groupe recommande au Conseil d'approuver le programme et le budget pour 2008 tel qu'élaboré par la Directrice et, en conséquence, d'approuver aussi la résolution portant ouverture de crédit pour 2008.

Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2008
Le Conseil du BIE,

Ayant examiné les propositions de la Directrice du BIE pour les activités 2008 contenues dans le document UNESCO/IBE/C.56/3 et son Addendum,

Décide que,

a) Pour la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2008, un montant global de 3'912'000 dollars est affecté au but mentionné dans le tableau d'ouverture de crédit comme suit:

Lignes de crédit:

Dollars E.-U

DÉPENSES (ENGAGEMENTS) DÉBITÉES
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Ligne 1 : Renforcement des capacités et formation	575'544
Ligne 2 : Banque de ressources et observatoire des tendances	339'255
Ligne 3 : Gestion des connaissances	356'489
Ligne 4 : 48e CIE	1'815'532

TOTAL ACTIVITES DU PROGRAMME **3'086'820**

II. ORGANE DIRECTEUR, ADMIN. GÉNÉRALE, DÉV. INSTITUTIONNEL

Ligne 6 : Conseil du BIE	157'991
Ligne 7 : Administration générale	403'496
Ligne 8 : Développement institutionnel	263'693
TOTAL ORG. DIR., ADMIN. GÉN., DEV. INSTITUTIONNEL	825'180

GRAND TOTAL DEPENSES POUR L'ANNÉE **3'912'000**

b) La dotation totale, votée au paragraphe (a) ci-dessus, sera financée au moyen de fonds affectés au fonctionnement du Bureau, qui sont ou seront versés au Compte spécial créé par le Directeur général de l'UNESCO conformément aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'Organisation et à l'article 3 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation qui a été créé le 1^{er} janvier 1994, comme suit:

RESSOURCES VERSÉES AU COMPTE SPÉCIAL DU BIE	Dollars E.-U.
RECETTES	
Contribution financière de l'UNESCO	2'295'500
Contributions volontaires	1'037'000
Recettes pour services rendus	
Revenus provenant des investissements	
Ajustement taux de change	
Autres	170'000
TOTAL DES RECETTES	3'502'500
Surplus des recettes par rapport aux dépenses	-409'500
Réserves début de période (y compris produit vente timbres polonais)	1'197'500
RESERVES FIN DE PERIODE	788'000

c) La Directrice est autorisée à accepter et à ajouter à la dotation approuvée au paragraphe (a) ci-dessus les contributions volontaires, les contrats, les honoraires, les subventions, les dotations, les dons, les legs et les recettes diverses, en tenant compte des dispositions de l'Article 3.1 b du Règlement financier du Compte spécial du Bureau international d'éducation (BIE). La Directrice fournira par écrit, au Conseil, lors de la session qui suit une telle action, les informations sur les montants acceptés.

d) La Directrice est autorisée à engager des dépenses pendant la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2008 à concurrence du montant voté au paragraphe (a) ci-dessus.

e) La Directrice est autorisée à effectuer des virements de crédits entre lignes budgétaires, dans la limite de 20 % du montant total affecté à la ligne de dotation à partir de laquelle les crédits sont transférés.

f) La Directrice est autorisée à opérer des virements de crédits entre lignes de dotation au-delà du pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus après approbation préalable du Conseil ou de son Bureau.

g) En cas de circonstances urgentes et spéciales, lorsqu'une action impérative s'impose, la Directrice peut effectuer des virements de crédits, entre lignes budgétaires dépassant le pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus, mais pour un montant ne dépassant pas 50 000 dollars, et peut informer par écrit les membres du Conseil des détails de ces transferts et des raisons qui y ont présidé lors de la session qui suit une telle initiative.

h) La Directrice est autorisée à recevoir des fonds ou une aide en nature des gouvernements, des organisations internationales, régionales ou nationales, des institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres instances ainsi qu'à titre personnel,

pour la mise en œuvre des programmes, des projets et autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités du BIE et de l'UNESCO. Elle est, en outre autorisée à engager des dépenses pour de telles activités, conformément au Règlement financier du Compte spécial du BIE et/ou du Règlement financier de l'UNESCO et des accords passés avec les donateurs.

i) La directrice établira et gèrera les réserves en conformité avec l'article 7, paragraphe 7.1 du règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation. Les fonds crédités sur ces réserves peuvent provenir de différentes sources et pourront atteindre de 5 à 10 % du budget annuel. La Directrice du BIE peut utiliser ces fonds en fonction des besoins du programme et faire un rapport au Conseil à la session qui suit immédiatement leur utilisation. La création de telles réserves ne doit pas avoir un impact négatif sur l'exécution des activités adoptées par le Conseil.

j) En conformité avec le règlement financier du compte spécial du BIE, Article 6, paragraphes 6.1 et 6.2, la Directrice fera des placements en accord avec la réglementation en vigueur dans l'Organisation des fonds non utilisés pour l'exécution du programme.

Stratégie du BIE 2008–2013

11. Ensuite la Directrice a présenté les grandes lignes de la stratégie du BIE pour 2008-2013. Dans sa discussion de cette stratégie, le groupe a insisté sur la coopération Sud/Sud qui est une orientation stratégique de l'UNESCO et doit par conséquent être mieux reflétée dans le document du BIE. De même, le groupe estime que la production de connaissances prévue dans la stratégie nécessite des moyens humains supplémentaires et des moyens financiers accrus. En effet, 4 postes ne sont toujours pas repourvus et restent gelés faute de ressources. Il en découle, de ce fait, une surcharge de travail trop importante pour le personnel du BIE. Le Groupe recommande que le Conseil entreprenne toute démarche utile auprès du Directeur général afin de reconduire ces postes, dans le délai suivant : 2 postes repourvus d'ici fin 2008 et 2 postes repourvus d'ici fin 2009. Aussi, le montage financier pour le financement de la mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'exploration de nouvelles sources de financement mais aussi un effort du Siège pour revoir l'allocation financière qui actuellement ne suffit plus à couvrir l'ensemble du coût du personnel, du Conseil et des frais administratifs. A cet effet, le Groupe recommande que le BIE entreprenne, au courant de cette année, l'élaboration d'une stratégie identifiant la structure la plus adéquate des ressources humaines et les moyens financiers nécessaires pour faire du BIE un centre d'excellence. Cette stratégie devra être présentée lors de la prochaine session du Conseil.

Quarante huitième session de la CIE

12. Lors de la session conjointe du Groupe de travail de la CIE et du Groupe administratif, la Directrice a présenté le budget prévisionnel de la 48^e CIE. Les deux groupes ont estimé que le budget doit être plus ambitieux. En effet, ils ont noté que le budget ne prévoyait pas une allocation spécifique pour les « Keynote speakers » et ne tient pas compte de la structure retenue par le Groupe de travail sur la CIE en particulier le nombre et le format des ateliers, en cours de finalisation. De même, compte tenu de l'importance de la participation des représentants des pays les moins avancés, le BIE doit faire figurer une allocation suffisante à cet effet et assurer son financement. En plus, le budget consacré au suivi de la 48^e CIE en 2009 doit être revu à la hausse pour assurer un plus grand impact et un suivi plus efficace. Dans ce contexte, le BIE doit élaborer une stratégie de mobilisation

de ressources impliquant de nouveaux donateurs notamment les pays émergents et surtout des partenaires du secteur privé. La Directrice présentera au Conseil une nouvelle version budgétaire tenant compte de ces remarques et de la structure de la conférence qui sera retenue par le Groupe de travail sur la CIE.

Questions diverses

13. La Directrice a informé le Groupe administratif que les timbres polonais ont été vendus conformément à la décision du Conseil lors de sa 55e session prise sur la base de la proposition qui lui a été présentée par le Directeur p.i. A la fin de l'été, IOS a informé le BIE qu'une mission d'audit interviendra en novembre 2007 pour examiner la procédure suivie pour cette vente. Cependant, faute d'avoir pu identifier et contracter un expert philatéliste pour le conseiller dans cette mission d'audit, IOS a reporté la mission. Le Groupe administratif estime que la mission d'audit en tant que telle et l'identification d'une proposition de projet pouvant être financée par le produit de la vente des timbres polonais ne sont pas liées. Le Groupe recommande que le BIE fasse, sans attendre, une proposition de projet concrète au Conseil durant sa présente session et qu'elle concerne la coopération Sud-Sud, l'Afrique ou encore les recherches dans le domaine de l'éducation biculturelle et bilingue en Afrique. Le Groupe recommande que la Directrice avec la présidence du Conseil prennent contact avec les autorités polonaises afin de les informer et de leur soumettre la proposition d'utilisation de ces fonds. Le Groupe recommande également que le Conseil entreprenne les démarches nécessaires auprès du Directeur général pour que cette mission d'audit soit entreprise dès que possible.
14. M. Haigh, de BOC a informé le Groupe de l'état d'avancement de l'équipe de l'UNESCO sur les nouvelles normes comptables (International Public Sector Accountant Standards) qui seront adoptées par l'ensemble du Système des Nations Unies y compris l'UNESCO dès 2010. Il a souligné la présence de l'assistant administratif du BIE au sein de cette équipe afin de mieux prendre en compte les intérêts et considérations des Instituts de l'UNESCO.

Clôture des travaux

15. Le Président a clos les travaux du groupe à 13h00, en remerciant tous ses membres pour leur excellent travail.